



# Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-six, le mardi 28 avril à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 21 avril, s'est réuni en session ordinaire, Salle associative du Vigneau à Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Driss SAÏD, Elsa NOBLET, Éric COUVEZ, Farida REBOUH, Simon BRUNEAU, Marine DUMÉRIL, Jocelyn GENDEK, Aude MERRIEN-MAAS, Christian TALLIO, Sarah TENDRON, Étienne LECHAT, Léa MARIÉ, Jocelyn BUREAU, Véronique SACHOT, Fabien QUÉDÉ, Soizic ROYER, Alain CHAUVET, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Guy CHEVALIER, Ghislaine CARREZ, Laurent FOUILLOUX, Virginie GRENIER, Sandrine BUCHOU, Hélène CRENN, Élodie COUTURIER, Hava AVCI, Primaël PETIT, Baghdadi ZAMOUM, Solen PEDRON, Hugo COLLET, Bernard FLOCH, Marie-Claire HENRIET, Matthieu ANNÉREAU, Ludovic GUERET, Alexandra JACQUET, Philippe BUTTAZZONI, Franck CHIRON, Linda HERVÉ, Jean GOUARD, Margot DUMAIS

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Vincent OTEKPO pouvoir à Sandrine BUCHOU, Fabienne LAMOUR pouvoir à Léa MARIÉ, Vincent LE GARJAN pouvoir à Farida REBOUH

QUORUM : 23

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hugo COLLET

DÉLIBÉRATION : 2026-053

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR BIFURCATION ÉCOLOGIQUE, AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION : 2026-053  
SERVICE : DIRECTION DU SECRETARIAT GENERAL ET DE L'OBSERVATOIRE

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR SIÉGER AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES – SECTEUR BIFURCATION ÉCOLOGIQUE, AMÉNAGEMENT ET PATRIMOINE

**RAPPORTEUR : Bertrand AFFILÉ**

La désignation des membres du conseil municipal dans les associations et autres organismes doit être effectuée au scrutin secret. Toutefois le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de voter à main levée pour procéder à la désignation de ces membres en application des dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- de décider à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret ;
- de désigner les représentants de la Ville dans les organismes listés ci-dessous :

▪ **Association Comité 21**

La Ville adhère à l'association à l'association Comité 21 – Comité français pour le développement durable.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Elsa NOBLET**

pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Comité 21.

▪ **Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise (AURAN)**

Conformément aux statuts de cette association, deux représentants de la commune siègent à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'AURAN.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Jocelyn BUREAU**
- Madame **Elsa NOBLET**

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de l'AURAN.

▪ **Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM (S.C.I.C.) CIF Coopérative**

Lors du Conseil Municipal du 28 juin 2010, il a été approuvé la souscription de la Ville de Saint-Herblain au capital de la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM CIF Coopérative. Comme prévu par ses statuts, le Maire ou un représentant désigné par le conseil municipal siègent à l'Assemblée générale.

Il est proposé de désigner Monsieur **Christian TALLIO** en qualité de représentant titulaire de la commune pour siéger à l'Assemblée générale de la Société anonyme coopérative d'intérêt collectif d'HLM CIF Coopérative et Monsieur **Vincent LE GARJAN** en qualité de représentant suppléant.

#### ▪ **Jardins Familiaux**

Conformément aux statuts de cette association, Monsieur le Maire de Saint-Herblain est membre de droit de l'association.

Le Ville de Saint-Herblain est représentée au Conseil d'Administration par un représentant désigné par le conseil municipal en qualité d'observateur.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Elsa NOBLET**

pour représenter la Ville au Conseil d'Administration des Jardins Familiaux en qualité d'observateur.

#### ▪ **Estuarium**

En 2017, l'association ESTUARIUM a été missionnée par le Conseil Régional des Pays de Loire pour recueillir l'avis de l'ensemble des communes et intercommunalités concernées par un projet de Parc Naturel Régional de l'Estuaire de la Loire et du Lac de Grand Lieu.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Guy CHEVALIER**

pour représenter la Ville au groupe de réflexion pour le projet de Parc Naturel Régional de l'estuaire de la Loire et du lac de Grand Lieu.

#### ▪ **Association Réseau vélo et marche**

Un conseiller municipal siège à l'Assemblée Générale de l'association Réseau vélo et marche.

Il est proposé de désigner :

- Madame **Sandrine BUCHOU**

pour représenter la Ville à l'Assemblée Générale de l'association Réseau vélo et marche.

#### ▪ **Assemblées Générales des Copropriétaires dans les programmes où la Ville détient des biens immobiliers soumis au statut de la copropriété**

Conformément à la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et à son décret d'application du 17 mars 1967 modifié, un représentant de la commune siège à l'Assemblée Générale des Copropriétaires dans les programmes où la Ville détient des biens immobiliers soumis au statut de la copropriété.

A savoir :

- L'assemblée générale de copropriétaires du Centre polyvalent industriel,
- L'assemblée générale de copropriétaires de l'ensemble immobilier « Les Thébaudières »,
- L'assemblée générale de copropriétaires de la « Résidence du Bourg »,
- L'assemblée générale de copropriétaires de l'association syndicale libre de l'ensemble immobilier dénommé « Bâtiment Toulouse de la résidence Bellevue ».

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Driss SAÏD** en qualité de titulaire,
- Monsieur **Baghdadi ZAMOUM** en qualité de suppléant,

pour :

- représenter la Ville à l'Assemblée Générale de copropriétaires du Centre polyvalent industriel,
- pour représenter la Ville à l'assemblée générale de copropriétaires de l'ensemble immobilier « Les Thébaudières »,

- pour représenter la Ville à l'assemblée générale de copropriétaires de la « Résidence du Bourg »,
- pour représenter la Ville à l'assemblée générale de copropriétaires de l'association syndicale libre de l'ensemble immobilier dénommé « Bâtiment Toulouse de la résidence Bellevue »,

pour lesquelles la Ville détient des biens immobiliers soumis au statut de la copropriété.

▪ **Association foncière des équipements collectifs de la zone industrielle de Saint-Herblain**

La Ville est propriétaire de deux bâtiments situés dans la zone industrielle légère. A ce titre elle est membre de l'association foncière des équipements collectifs de la zone industrielle de Saint-Herblain.

Il est proposé de désigner **Monsieur Driss SAÏD** pour représenter la Ville à l'assemblée générale.

▪ **Association Saint-Herblain Ouest Entreprise**

La Ville adhère à l'association Saint-Herblain Ouest Entreprise.

Il est proposé de désigner :

- Monsieur **Bertrand AFFILÉ**, en qualité de titulaire
- Monsieur **Baghdadi ZAMOUM** en qualité de suppléant

pour représenter la Ville à l'assemblée générale de l'association Saint-Herblain Ouest Entreprise.

**Le Conseil décide à l'unanimité de ne pas voter ces désignations au scrutin secret.**

**Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à la majorité selon les votes suivants :**

**35 voix POUR**

**10 ABSTENTIONS**

Saint-Herblain le : 28/04/2026

Le secrétaire de séance

Hugo COLLET



Le Maire



Bertrand AFFILÉ